



GROUPE DE TRAVAIL DU 16 JUIN 2015

COMPTE RENDU

Ce Groupe de Travail comportait 3 points à l'ordre du jour :

- les horaires des petits postes (situés dans des villes de moins de 10 000 habitants)
- la gestion des EHPAD (maisons de retraite)
- mise en place des PCRP

1) Les horaires des petits postes :

Ce point sera à l'ordre du jour du CTL convoqué pour le 2 Juillet 2015.

Ce GT ne concernait que les 15 « petits » postes existants dans le département et la mise en place de nouveaux horaires à compter du 1er septembre 2015.

Les documents annexés présentent les nouvelles demandes transmises par les responsables de postes, qu'il convient de rapprocher des documents fournis lors du CTL du 1er juillet 2014.

Il est à noter que la trésorerie de Lizy sur Ourcq souhaite une modification par rapport aux indications figurant sur le document de travail soit une ouverture à 9h.

La direction estime avoir fait les choses dans l'ordre : consultation, expérimentation et bilan.

Elle envisage des horaires « tronc commun » avec éventuellement des particularités selon les postes.

Ainsi, compte tenu des difficultés rencontrées à la Ferté-Gaucher, le poste sera fermé les après-midi de juillet et août.

Elle ne veut toujours pas entendre parler de la fermeture au public le mercredi toute la journée !

La **CGT Finances Publiques 77** a réaffirmé que ces modifications d'horaires sont un véritable recul du service public et qu'elles sont la conséquence directe des suppressions d'emploi.

Quel que soit le site, trésorerie de proximité, ou grand site où sont installés les SIP l'administration ne se donne pas les moyens humains pour rendre le service public que tous attendent, et parfois les collègues sont à 2 doigts de craquer, ce qui pousse la direction à aménager les horaires pour permettre aux collègues de souffler.

Les collègues consultés par notre syndicat reconnaissent que cette fermeture peut apparaître comme une bouffée d'oxygène mais ils sont conscients que ces horaires ne permettent que de gérer un manque d'effectifs criant.

La direction n'a pas soulevé le problème du manque d'effectifs dans les trésoreries. Elle a avancé, encore une fois, l'argument fallacieux, qu'avec internet les usagers n'avaient plus besoin de se déplacer. Elle a également mis en avant la réforme de la PPE qui devrait diminuer le nombre de déplacements, en concluant que les déplacements des contribuables sont liés au manque de réception téléphonique.

La CGT Finances Publiques 77, s'est opposée à ce principe du tout internet, du traitement à deux vitesses des usagers et du service Premium à rendre aux contribuables utilisant internet.

2) La gestion des EPSMS Établissements publics sociaux et médicaux sociaux (EHPAD et foyers de l'enfance)

Les EPSMS disposent du point de vue comptable d'une nomenclature dédiée (M22) et des règles de gestion spécifiques et complexes.

Au 1er Janvier 2015, 25 établissements érigés en budgets principaux et autonomes sont gérés par 14 trésoreries (11 mixtes et 3 postes SPL).

La direction va mettre en place la fusion de ces 14 postes en 4 postes comptables à compter du 1er janvier 2016.

Les 4 postes ayant cette taille dite « critique » et donc destinés à perdurer seraient :
Provins, Fontainebleau, la Paierie départementale et Bassée Montois.

Nous avons relayé l'inquiétude des collègues de Bassée Montois qui gère 3 EPHAD, ce qui représente 2 personnes chargées de la gestion des hébergés.

La CGT Finances Publiques 77 a encore une fois mis en avant la volonté de la direction de vider les trésoreries Mixtes de leur substance et de leurs missions.

Ainsi au 1er janvier 2016, la gestion de 6 établissements sera transférée :

- 2 établissements gérés par CHATEAU-LANDON le seront par FONTAINEBLEAU AVON suite à la fermeture de la Trésorerie de Château-Landon.
- 4 établissements gérés par DAMMARTIN, GUIGNES, NANGIS, ROZAY le seront par LA PAIERIE DEPARTEMENTALE.

En terme d'emplois, si la direction n'envisage pas de suppressions d'emplois dans les 4 trésoreries précédemment citées et envisage un « ajustement » des effectifs dans les postes qui se voient confiés de nouvelles missions ce qui ne signifie pas pour autant des créations.

Elle introduit ainsi une nouvelle notion : « l'absence de suppression d'emplois » .

Encore un argument fallacieux de la part de la direction : la Paierie doit s'estimer heureuse de se voir attribuer de nouvelles missions sinon elle aurait fait l'objet de suppressions d'emplois !

Toujours plus de missions pour les agents pourtant déjà submergés qui maintenant devraient être reconnaissants. Voilà la gestion de la direction en matière de conditions de travail !

En absence de transfert d'emploi et de déplacement d'agents, le CHSCT ne sera pas saisi sur ce dossier.

3) Mise en place des PCRP (pôle de contrôle des revenus patrimoniaux)

3 pôles avec 8 antennes vont, comme tous le savent maintenant, être créés au 1^{er} Septembre.

Le PCRP dépendra de la division du contrôle fiscal.

La compétence des PRCP sera départementale et la programmation sera également départementale, il n'y aura donc plus de compétence territoriale.

Un comité de programmation se réunira et veillera à la répartition des dossiers qui pour certains pourront être attribués en fonction de leur technicité particulière.

La direction a ensuite présenté un protocole PCRP/SIP/Cellules contrôle sur pièces. Les cellules CSP, soit disant maintenues, sont réduites à leur plus simple expression et ne conservent entre autres que le csp de régularisation et l'événementiel ; à la marge, elles pourront se voir attribuer quelques dossiers issus des listes sirius/axe local via un comité départemental de programmation. Mais, selon la CGT, il faudra batailler pour en avoir !

En termes d'objectifs, la Direction a réaffirmé que le résultat sera vu dans sa globalité !

Personne n'est dupe compte tenu de ce qui se passe actuellement dans certains SIP qui, suite à de mauvaises statistiques, doivent rendre compte chaque semaine à la direction des travaux effectués.

La **CGT Finances Publiques 77** a réaffirmé que la mise en place de ces PCRPs était beaucoup trop rapide, que ce protocole arrive tardivement .

Elle a aussi souligné le manque de visibilité sur l'avenir, le fait que les agents ne sont pas rassurés, et craignent un futur regroupement des PCRPs. La mise en place du PCE en était le triste exemple.

A noter que le CHSCT a voté unanimement contre la mise en place de ces PCRPs ...

La direction affirme que tous les agents inclus dans le périmètre du PCRPs, ont suivi leur mission. Concernant le PCRPs de PROVINS, les 3 collègues de la cellule CSP, refusant de l'intégrer, resteront en sur nombre sur le site et feront du travail à distance pour un autre SIP. Les 3 postes restent vacants au PCRPs de Melun/résidence de Provins.

Les collègues intégrant les PCRPs suivront notamment 2 jours de formation obligatoire.

Autres informations communiquées lors de ce Groupe de Travail :

- même si beaucoup en parlent déjà : l'Enregistrement de LAGNY rejoindra en 2016. le SPF de MEAUX tout comme les collègues de l'enregistrement de MEAUX. Il ne restera plus dans le département que deux pôles enregistrement au sein d'un super service nommé SPF-E !....

- expérimentation du télétravail par 25 agents de la direction
- des décisions concernant le volet foncier sont également à venir .

La CGT Finances Publiques 77 a tenu à réaffirmer le rôle du CTL qui a légitimité; elle a également souligné que ces groupes de travail ne devaient en rien se substituer au CTL ni servir de prétexte à en écourter et limiter les débats.

Vos représentantes : Maria MARINHO, Lucile PACHOT, Sylvie RISACHER.